



L'association « LA VALLEE DES QUADDEURS »  
De Nanteuil organise sa randonnée annuelle

Le samedi 13 Avril 2019

Départ sur le parking de la salle des fêtes de NANTEUIL

ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES EST **LIMITE A 60 QUADS ET SSV**

**Programme de la journée :**

13h00 : Accueil des pilotes et contrôle administratif

13h45 : Briefing

14h00 : Départ pour la randonnée avec pause café à mi-parcours

20h00 : Diner avec ambiance musicale à la salle des fêtes

Inscription à retourner avant le 24 Mars 2019 à Mr COUTHOUIS Stéphane (50  
rue de la cerisaie 79400 NANTEUIL, tel : 06 20 75 45 40 ou mail  
[lavalleedesquadeurs79@outlook.fr](mailto:lavalleedesquadeurs79@outlook.fr) )

Un SMS ou mail vous sera envoyé pour vous confirmer votre participation



	TARIF	NOMBRE DE PERSONNE	NOM + PRENOM + ADRESSE + TEL PORTABLE
PILOTE	36€*(rando + diner)		
PASSAGER/CONJOINT	21€* (diner)		
ENFANT	12€* (diner)		

\*avec gobelet de l'association offert

### Renseignements :

Adresse mail : 4x4 ou 4x2 ou SSV ;  
 Marque et Type de Quad : N° immatriculation :  
 Permis de conduire N° : Délivré le :  
 Compagnie d'assurance : Carte verte N° :

**Cette balade est réservée aux quads homologués**

### Règlement du parcours :

Les organisateurs se désengagent de toutes responsabilités en cas d'accidents ou d'incidents causés par les pilotes ou leurs quads.

Cette randonnée n'a aucun classement sur la base du temps et de la vitesse.

Chaque participant s'engage à :

- Etre possesseur du permis B et de l'assurance adéquate de son quad
- Effectuer la randonnée sous sa propre responsabilité vis-à-vis de sa capacité physique et apte à faire sa balade
- Respecter les ouvriers et fermiers
- Respecter le code de la route et les instructions des organisateurs
- Ne pouvoir exercer à l'encontre des organisateurs et des propriétaires aucun recours à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à sa participation
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement sans aucune indemnité, tout participant qui ne respecterait pas ce code de conduite
- Un contrôle aura lieu avant le départ (permis, assurance et contrôle de l'état du quad)
- Respecter les personnes, espaces naturels, les propriétés privées et les cultures
- Tout participant devra porter obligatoirement ses équipements de sécurité, casque, botte et gants en parfait état

La participation à cette balade implique l'acceptation sans réserves des présents règlements

Votre règlement à l'ordre de l'association « LA VALLEE DES QUADDEURS » + bulletin à retourner signé avec la mention « lu et approuvé ».

Fait A : \_\_\_\_\_

Date : \_\_/\_\_/\_\_

Signature : « lu et approuvé »